

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER COUPE DE FRANCE ENTREPRISES ET CONSOLANTE

ARTICLE 1 - SYSTEME DE L'EPREUVE

PHASE 1 :

Elle sera déterminée chaque saison, en fonction du nombre d'équipes engagées. Cette formule sera validée par le Comité Directeur suivant la fin de la date d'engagement.

Cette formule permettra de déterminer les équipes participant à la phase 2.

PHASE 2 : 1/2 ET FINALE SUR UN WEEK-END SPORTIF

Phase composée de 8 équipes déterminées selon le règlement de la phase 1.

➤ Poule 1 : finale « Coupe de France Basket Entreprises » :

1/2 finale :

- Rencontre 1 : Equipe A c/ Equipe B
- Rencontre 2 : Equipe C c/ Equipe D

Finale:

- Rencontre 3 : Gagnant de la rencontre 1 c/ gagnant de la rencontre 2
- Rencontre 4 : Perdant de la rencontre 1 c/ perdant de la rencontre 2

➤ Poule 2 : Consolante :

1/2 finale :

- Rencontre 5 : Equipe E c/ Equipe F
- Rencontre 6 : Equipe G c/ Equipe H

Finale :

- Rencontre 7 : Gagnant de la rencontre 5 c/ gagnant de la rencontre 6
- Rencontre 8 : Perdant de la rencontre 5 c/ perdant de la rencontre 6

<p><u>ARTICLE 2 - ÉQUIPES</u></p>	<p>Peuvent participer à la Coupe de France Basket en Entreprise (et consolante), les Associations Sportives Corporatives qui dépendent de l'entreprise domiciliée sur le territoire français et qui sont affiliées à la FFBB.</p> <p>Les engagements des associations sportives doivent parvenir à la FFBB le 31 août de la saison en cours, au plus tard.</p>
<p><u>ARTICLE 3 - REGLES DE PARTICIPATION</u></p>	<p><u>1. Nombres de joueurs autorisés</u> 6 joueurs de l'entreprise au minimum sur la feuille de marque.</p> <p>Un joueur de l'entreprise est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le personnel de l'entreprise, c'est à dire qui a un lien conventionnel avec celle-ci (contrat de travail, convention de stage, contrat d'alternance....); - le conjoint du personnel; - l'enfant du personnel. <p>En aucun cas, ne pourront participer les joueurs sous contrat de basketteur professionnel, enregistré auprès de la LNB ou de la FFBB.</p> <p><u>2. Type de licence autorisée</u> Licence C sans limite</p> <p><u>3. Couleurs de licence autorisées</u> Blanc : sans limite Vert : sans limite Jaune : sans limite Orange : sans limite Rouge : sans limite</p>
<p><u>ARTICLE 4 - HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES</u></p>	<p>Samedi à 15h30</p>
<p><u>ARTICLE 5 - SALLE</u></p>	<p>Classement : H1</p>

ARTICLE 6 – REGLEMENT FINANCIER

Les remboursements des frais de déplacement sont à la charge de l'équipe recevante. Cette dernière doit régler une somme forfaitaire sur la base de tranches kilométriques «aller» avec un maximum de 12 personnes (10 joueurs maximum + 1 entraîneur + 1 dirigeant) selon le barème ci-dessous :

De 0 à 200 km	0€
De 201 à 300 km	15,30 € par personne
De 301 à 400 km	19,80 € par personne
De 401 à 500 km	24,40 € par personne
De 501 à 600 km	30,50 € par personne
De 601 à 700 km	35,10 € par personne
De 701 à 800 km	39,60 € par personne
De 801 à 900 km	45,70 € par personne
De 901 à 1000 km	50,30 € par personne
De 1001 à 1100 km	53,40 € par personne
De 1101 à 1200 km	56,40 € par personne